

Possier d'inscription EGQ saison 2018-2019

MODE D'EMPLOI Offre spéciale Aquagym janvier 19 — juin 19

- Vous trouverez dans ce dossier d'inscription, les éléments suivants :
 - 1) Le mode d'emploi que vous consultez actuellement,
 - 2) La fiche d'inscription Adhérent 2018-2019, interactive (Utiliser ACROBAT Reader) à fournir remplie impérativement le jour de votre inscription
 - 3) La licence FFN, elle aussi interactive (ACROBAT Reader), à compléter, à signer et à rapporter avec le dossier pour tous les adhérents.

Pour l'Aquagym, cochez la case « Nager Forme Bien Etre »

Le Questionnaire Santé à remplir pour les licenciés 2017-2018 dont l'état de santé n'a pas évolué pour la saison 2018-2019, et dont le certificat sera daté <u>de moins de 3 ans</u> en septembre 2018, sans quoi un nouveau certificat est demandé pour établir la licence auprès de la FFN, y compris la section AQUAGYM

- 5) Les tarifs de cette offre spéciale
- 6) La fiche des Horaires de tous les groupes ainsi que diverses informations (disponibles dans le site web du club)
- Remplissez la fiche d'inscription, <u>1 seule fiche par Adhérent</u>, en prenant soin de bien respecter les cases proposées.
- Ramenez au bassin directement, le jour de votre 1^{ère} séance, votre dossier complété (<u>uniquement la partie Adhérent</u>), accompagné de votre certificat médical, ou du Questionnaire Santé signé, d'une adresse Mail VALIDE, et de votre paiement (liquide, chèques bancaires, chèques Vacances).
- La partie réservée à l'administration EGQ, concernant le paiement, sera remplie avec vous le jour de votre venue, **ne surtout pas la remplir vous-même** par avance !
- Nous attirons votre attention que **tout dossier incomplet ne pourra être enregistré.**Concernant les paiements, **1 paiement par adhérent**
- Vous pouvez également déposer votre dossier au club house de l'EGQ (Pelouse Piscine Grand Quevilly - Avenue Georges Braque), ou bien dans une enveloppe fermée dans la boite aux lettres du club située à la barrière du gardien du centre ...

Et c'est tout !!! ^^

Contactez-nous si besoin à :

contact@egq-natation.com ou au 06-85-32-21-30 (à partri du 07 janvier 2019)



ESPADON GRAND OUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION ARTISTIQUE - ECOLE de NATATION - MASTERS - AQUAGYM













Nos tarifs pour la période de janvier à juin 2019

(Valables à partir du 07 Janvier 2019 jusqu'au 01 juillet 2019)

| Section (Licence FFN incluse) | 1 ^{er} Enfant Habitant Gd Quevilly | 1 ^{er} Enfant Hors Commune | 2 ^{ème} enfant et + Habitant Gd Quevilly | 2 ^{ème} enfant et + Hors Commune |
|-------------------------------|--|--|--|--|
| NATATION COURSE | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ECOLE de NATATION (7-11ans) | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PERFECTIONNEMENT (12-17ans) | / | 1 | 1 | 1 |
| NATATION ARTISTIQUE | 1 | 1 | 1 | 1 |

| Section (Licence FFN incluse) | Gd Quevillais 1 cours/sem | Hors Commune 1 cours/sem | Gd Quevillais 2 cours/sem | Hors Commune 2 cours/sem | Gd Quevillais 3 cours/sem | Hors Commune 3 cours/sem |
|--|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------------|-----------------------------|
| AQUAGYM (Du 07 janvier 2019 au 01 juillet 2019) | 99 € | 139 € | 154 € | 194 € | 1 | 1 |
| NATATION MASTERS (+18 ans) | 1 | 1 | | | | |
| MASTERS + AQUAGYM | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

PAIEMENTS

Nous acceptons les règlements suivants :

Liquide - Chèques bancaires - Chèques Vacances (Montants de 10 ou 20 € uniquement) - Apports CE.

Concernant les paiements par **chèques bancaires**, ils pourront être réglés en 2 fois mais les 2 chèques devront être remis le jour de l'inscription, datés de ce même jour.

Attention, 1 paiement par personne

NOS COTISATIONS COMPRENNENT

- Droits d'entrée inclus au Centre Nautique pour les heures d'entraînements/séances
- Cotisation de fonctionnement annuel "ESPADON"
- Adhésion à l'association "ESPADON" pour la saison 2018-2019
- Licence FFN "Fédération Française de Natation" **pour tous les adhérents**, comprenant Assurance Responsabilité Civile, sur les déplacements et les entraînements/séances, donnant accès à réduction auprès des partenaires fédéraux
- Prise en charge d'une partie des frais de déplacements pour les compétitions (*)

(*) Pour les compétitions nécessitant repas et/ou découcher à l'extérieur de l'agglomération, il sera demandé un complément de participation, suivant le niveau de la compétition concernée ...

Notre site web à votre disposition >> **www.egq-natation.com**

Nous contacter par téléphone >> 02-35-67-34-43 / Par Mail >> contact@egq-natation.com



Fiche Adhésion ESPADON GRAND QUEVILLY - SAISON 2018-2019

Tous les champs sont interactifs, cliquer pour les remplir (utilisez ACROBAT Reader), puis imprimez votre fiche d'adhésion complétée avant de la signer





| | TYPE D'ADHESION (COCH | er): NOUVELLE RENOUVELLEMENT | IN AC | inerent : | | eco |
|------|-----------------------------------|--|--------------------------------|-------------------------|-------------|------|
| A | Si transfert, nom du dernier club | FFN quitté : | (Cadre rés | servé EGQ) | | fran |
| • | | Adhésion EGQ + Licence FF | N Loisirs "Natation pol | ur tous" | | |
| hez) | | AQUAGYM "Nagez Forme Bien-être" >>> | > 1 cours/semaine | Choisissez vos créneaux | hebdomadaii | res |
| 00) | | Opération Spéciale janvier - juin 2019 | 2 cours/semaine | Lundi > 17h15 | 18h00 18 | 3h4 |
| 00 | | operation openate junities juni 2013 | 3 cours/semaine | Mercredi > 11h15 | | |
| cti | | | | Jeudi > 11h45 | 201.45 | |
| S | | | | Vendredi > 19h30 | 20h15 | |
| A | IDENTITE DE L'ADHERENT (en MAJUSO | CULES) SEXE (Cocher) : Féminin Mas | sculin | | | |
| | | . , , | | | | |

| Section (co | | Opération Spéciale jai | nvier - juin 2019 | 2 cours/semaine 3 cours/semaine | Lundi > 17h15 18h0 Mercredi > 11h15 Jeudi > 11h45 Vendredi > 19h30 20h1 | 00 18h45 .5 |
|-------------|--|---|--|---|--|----------------------|
| 1 | IDENTITE DE L'ADHERENT (en MAJUSO | CULES) SEXE (Cocher) : | Féminin Mas | sculin | | |
| | NOM: | | PRENOM: | | | |
| | NE(E) LE (JJ/MM/AAAA): / | / >>>> | A la date de l'inscrip | tion, l'adhérent(e) es | st: MAJEUR MINE | JR |
| | ADRESSE : | | | | | |
| | COMPLEMENT : | | | | | |
| | CODE POSTAL : | VILLE : | | | | |
| | Perso Pro TEL 1 : Père TEL Mère | Perso Pro Pro Père Mère | TEL 3 : | Perso Pro Père Mère | Profession (facultatif, |): |
| | MAIL (minuscules) | | @ | | | |
| 1 | POUR LES ADHERENTS MINEURS | | | | | |
| | Je soussigné(e) Mme M GRAND QUEVILLY. J'autorise le club, ses dir choix, tous les soins que nécessiterait l'étai | | donner immédiatement | , par les services de sec | | |
| 1 | POUR LES ADHERENTS MAJEURS | | | | | |
| | Je soussigné(e) Mme M | | | | eants et son personnel, à | |
| | immédiatement, par les services de secour activité sportive ou extra sportive liée à la | | · · | ins que nécessiterait m | non état en cas de blessure a | au cours de tou |
| 1 | REGLEMENT INTERIEUR | | | | | |
| | Ce règlement est disponible à la lecture lors des i | nscriptions, en permanence au Club H | ouse de l'EGQ, et télécharg | eable sur le site web du cl | ub >> www.egq-natatio | on.com |
| | J'ai pris connaissance du règlem | ent intérieur de l'ESPADON d | e GRAND QUEVILLY | et m'engage à le res | pecter. | |
| Δ | DROIT A L'IMAGE Cette autorisation est donnée en vue de la repropresse, site web de l'EGQ, affichage piscine, rés gratuit, pour une durée d'un an à compter du 16 | eaux sociaux). Cette autorisation et septembre 2018 (saison sportive). Cf. | la cession du droit d'utilis Art. 9 (L. n° 70-643 du 17 j | ation de ces images ainsi uillet 1970) Code Civil. | que de citer vos noms/prénom | s sont faites à titi |
| | J'ai bien noté ce que sont les engag | zements du club de l'Espado | n de Grand Quevill | v. aue les photos n | e seront utilisées que o | lans les cadr |

mentionnés ci-dessus, et en conséquence (cocher):

| | J'autorise | / Je n'autorise pas | que les photos de moi-même | / de mon enfant | puissent être utilisées par l'EGQ. |
|---|-------------|---------------------|-----------------------------------|-----------------|------------------------------------|
| A | A Grand Que | villy le / | _ / | Signature | |
| | | | | L | |

| | | | CADRE RESERVE ADMINI | ISTRATION ES | PADON | | |
|--|-----------|---------------|----------------------------|--------------|-----------|--------------|---------------------|
| | | Numéro Adhé | | | ANT COTIS | ATION : | € |
| | | | Si CHEQUES BANCAIRES | | | | |
| | MONTANT | TYPE | NOM | | BANQUE | N° Chèque | DATE MISE EN BANQUE |
| 1er VERSEMENT Janvier 2019 | | | | | | | |
| 2 ème VERSEMENT Avril 2019 | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| CHEQUES VACANCES ANCV | | | | | | | |
| TOTAL | | | | | | | |
| Pièces Fournies lors de l'inscription | | | | | | | |
| CERTIFICAT MEDICAL (Obligatoire/3 ans - Toutes Sections) OU Questionnaire Santé Sport LICENCE FFN signée | | | | | | | |
| Réservé Post Inscription Adhérent | | | | | | | |
| | FNREGISTR | FMFNTS >> FXT | RANAT (Christine ou Fred): | OK | > FICH | IFR ADHERENT | S FGO · OK |

| Nouvelle licence Type de la licence Type de l | NATATION | Feuille de renseign | ements | et assı | ırance | | Licenc 2018-20 | |
|--|---|---|--|---|--|---|--|---|
| Internation Norm du club précédent : IUF : (Identifiant Unique Pédéral) | | Type de la | a licence | | | | | |
| Licencié | Transfert — Nom du club précéd | lent : | I | UF : | | (Identif | iant U nique F éo | déral) |
| Prénom: Nationalité: Sexe (H/F): Date de naissance: Adresse: Code postal: Ville: E-mail personnel (obligatoire) Tél ((01): Tél ((01): Tél ((02): Tél ((02 | Renouvellement | Licer | ncié | | | | | |
| Nationalité: Sexe (H/F): Date de naissance: Adresse: Code postal : Ville: Texal personnel (billion de controlle de la loi e informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accèe, de restification et de mise à jou és données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillé sous adresser au service » l'exerce » de la Fédération française de Natarton, 14 ruis Scandicz, 9,5508 Partin des informations vous concernant, veuillé couls adresser au service » l'exerce » de la Fédération française de Natarton, 14 ruis Scandicz, 9,5508 Partin des dec ou à l'adresse délectroquique : licences@finantanion couls adresser au service » l'exerce » de la Fédération française de Natarton, 14 ruis Scandicz, 9,5508 Partin des dec ou à l'adresse délectroquique : licences@finantanion couls administration de la loi en informatique » de la loi en informatique se de la loi en informatique l | Nom: | | | | | | | |
| Addresse: Code postal: E-mail personnel (cobligatorie) Tel (01): (cobligatorie) Tel (02): En application des ant 20 et simients del la fri informatique et libertés e du 6 jameire 1978 modifiee, cous disposes d'un était d'actés de rectification et du mie à joi consentant consentence par informatique et libertés e du 6 jameire 1978 modifiee, cous disposes d'un était d'actés de rectification et du mie à joi cous adresser au service « licence» à de la fédération Francis de Natation. 14 na Standico., 29358 Pantin cedex ou à l'addresse décentional des niveraints de Natation. 14 na Standico., 29358 Pantin cedex ou à l'addresse décentional des niveraints de Natation. 14 na Standico., 29358 Pantin cedex ou à l'addresse décentional des niveraints de Natation. 14 na Standico., 29358 Pantin cedex ou à l'addresse décentional des niveraints de la literation. LICENCE COMPETITION LICENCE NATATION POUR TOUS » LICENCE ENCADREMENT Natation II | Prénom : | | | | | | | |
| Code postal : Ville : E-mail personnel (cobigatoire) Tél (01) : Tél (01) : Tél (01) : Tél (01) : Tél (02) : T | Nationalité : | Sexe (H/F) | : | Date de | naissance | : | | |
| Tel (01): | Adresse : | | | | | | | |
| Tell (02) : | Code postal : Ville | 2: | | | | | | |
| tes données vous concernant conservées pair informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, vealité nous adressers au service « licence » de la Fédération française de Natation, 14 rous Scandice, 39580 Partinic cedes ou à l'adressérroinque » licences@ffinatation. Zes informations peuvent être communiquées à des tiers. Si vous vous y opposez, il suffit de le précère par écrit à la fédération. LICENCE COMPETITION LICENCE « NATATION POUR TOUS » Natation pour l'experiment de l'experiment de la licence par écrit à la fédération. LICENCE ENCADREMENT Natation pour l'experiment de l'experim | • | @ | | | | | | |
| Natation III | des données vous concernant conservées par in vous adresser au service « licence » de la Fédér | formatique. Si vous souhaitez exerce ation Française de Natation, 14 rue So | r ce droit et d candicci , 9350 | obtenir com 08 Pantin ce | munication de edex ou à l'adr | es informations v resse électronique | ous concernant | t, veuillez |
| Natation Natation Natation III | LICENCE COMPETITION | LICENCE « NATATION POUR | TOUS » | | LICE | ENCE ENCADR | EMENT | |
| Nager Forme Bien-être / Aquagym OPERATION MINISTERIELLE J'apprends à nager | Natation (1) | Natation (1) | | _ | | | | |
| Nager Forme Bien-être / Aquagym | Natation. Artistique | (Perfectionnement - Masters) | | | | | | _ |
| Lorsqu'un certificat médical de non contre-indication est exigé, joindre ledit certificat - Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le soussigné atteste sur l'honneur (cocher les trois cases) : - Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des disciplines fédérales envisagées, en compétition, il y a moins de trois ans. - Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat. - Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT » dont le contenu est précisé à l'Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport. - En Application de l'article R.232-52 du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases) - Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom) - Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard. - ASSURANCE - Soussigné déclare avoir : - Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « accident corporel » attachées à la licence FFN - Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « accidents corporels » auprès de l'assureur fédéral. - Sarantie de base « individuelle accident » et « assistance rapatriement » comprise dans la licence FFN - OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « individuelle accident » et « assistance rapatriement » et donc à toute couverture et cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas envoyer une copic et formulaire auprès de la FFN) - Autorité de parent « individuelle accident » et « assistance rapatriement » et donc à toute couverture et | | | | | _ | _ | | _ |
| Lorsqu'un certificat médical de non contre-indication est exigé, joindre ledit certificat Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le soussigné atteste sur l'honneur (cocher les trois cases): Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des disciplines fédérales envisagées, en compétition, il y a moins de trois ans. Ne pas avoir ce d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat. Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT » dont le contenu est précisé à l'Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport. En Application de l'article R.232-52 du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases) Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom) Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard. ASSURANCE Le soussigné déclare avoir : Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « accident corporel » attachées à la licence FFN Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « accidents corporels » auprès de l'assureur fédéral. Garantie de base « individuelle accident » et « assistance rapatriement » comprise dans la licence FFN. OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « individuelle accident » et « assistance rapatriement » et donc à toute couverture et cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas envoyer une copice formulaire auprès de la FFN) Garantie complémentaire OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription dis | 1 | Nager Forme Bien-être / Aquagym | า 🗆 | | | OPERATION IV | IINISTERIELL | .E |
| Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le soussigné atteste sur l'honneur (cocher les trois cases) : Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des disciplines fédérales envisagées, en compétition, il y a moins de trois ans. Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat. Avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS – SPORT » dont le contenu est précisé à l'Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du Code du sport. En Application de l'article R.232-52 du code du sport, (cocher l'une ou l'autre des deux cases) Autorise tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé (nom et prénom) Reconnais être informé que l'absence d'autorisation parentale est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard. ASSURANCE | | | ļ | | J' | apprends à nag | er | |
| Le soussigné déclare avoir : Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « accident corporel » attachées à la licence FFN Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « accidents corporels » auprès de l'assureur fédéral. Garantie de base « individuelle accident » et « assistance rapatriement » OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « individuelle accident » et « assistance rapatriement » comprise dans la licence FFN. NON, je renonce à bénéficier de la garantie « individuelle accident » et « assistance rapatriement » et donc à toute couverture et cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas envoyer une copic ce formulaire auprès de la FFN) Garantie complémentaire OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci. NON, Je ne désire pas souscrire d'option complémentaire. ESPADON de Grand Quevilly compres de la Garantie et de la Garanti | ☐ Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat compétition, il y a moins de trois ans. ☐ Ne pas avoir eu d'interruption de licence dep ☐ Avoir répondu NON à toutes les questions du — En Application de l'article R.232-5 ; ☐ Autorise tout prélèvement nécessita lors d'un contrôle antidopage sur l'e | médical de non contre-indication à la uis la fourniture de ce certificat. questionnaire de santé « QS – SPORT du code du sport, (cocher l'u ant une technique invasive (prienfant mineur ou le majeur proce d'autorisation parentale est | pratique du s » dont le con une ou l'aut ise de sang otégé (nom | tenu est pro re des de , prélèver et préno | a ou des discip écisé à l'Annex ux cases) — nent de pha m) | e II-22 (Art. A. 23 anères) | 1-1) du Code di | |
| Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « accident corporel » attachées à la licence FFN Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « accidents corporels » auprès de l'assureur fédéral. Garantie de base « individuelle accident » et « assistance rapatriement » OUI, je souhaite bénéficier de la garantie « individuelle accident » et « assistance rapatriement » et donc à toute couverture et cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas envoyer une copic ce formulaire auprès de la FFN) Garantie complémentaire OUI, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci. NON, Je ne désire pas souscrire d'option complémentaire. | | ASSUR | ANCE | | | | | |
| Fait à CENADON de Grand Quevilly Centre de Loisiris Léo Logrange Contra Characte Plants NO QUEVILLY Contra Plants NO QUEVILLY | Reçu et pris connaissance des infor Pris connaissance du bulletin perme base « accidents corporels » auprè Garantie de base « individuelle accide | ettant de souscrire personnelle s de l'assureur fédéral. nt » et « assistance rapatriem arantie « individuelle accident garantie « individuelle accident e en cas de refus : environ 0,16 € T son complémentaire. Dans ce co joignant un chèque à l'ordre co | ement des pent » » et « assisnt » et « assicnt » et « assicnt of 0,05 € cas, remplir | garanties stance ra sistance r TTC pour | complémen patriement apatriemer les bébés na | ntaires à l'assu » comprise da nt » et donc à s geurs. Dans ce d | urance de ns la licence toute couve cas envoyer u onible auprè | e FFN. rture en ne copie ès du |
| Tél. 02 35 67 34 43 www.egg-natation.com | | cen | ntre de Loisirs Leo Li irges Broque 76120 LE GRAN | ID QUEVILLY 43 | | LICE | NCIE | NATURE |





ASSURANCE SAISON 2018 / 2019 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN

ASSURES: • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES: (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés):

ACTIVITES (ISOUS reserve qu'elles solent organisées par la Federation, ses Comites Régionaux ou Departementaux, ses clubs ou associations armilles):

La pratique de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivitée d'éveit, de la découverte aquatique, de la clongue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours <u>d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours.</u>
dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.

1 / RESPONSABILITE CIVILE: extrait du contrat n° 56852544

Contrat souscrit par la MDS pour le compte de la FF Natation auprès d'ALLIANZ LA.R.D. (1 Cours Michelet – CS 30051 – 92076 Paris La Défense cedex - SA au capital de 991.967.200 € - 542 110 291 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances) III / Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer -75116 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au Capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011- APE 6622Z - № immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels: Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. Dommages matériels: Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. Dommages immatériels: Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. Distincte: Tout dommage ou ensemble de de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommage de et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. Tiers: Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage. - Les différents assurés sont tous tiers entre eux sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

| GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE | MONTANTS | FRANCHISES |
|---|---|---|
| Tous dommages confondus | 30 000 000 €par sinistre | Néant |
| Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après : Dommages matériels et immatériels consécutifs Dommages immatériels non consécutifs | 15 000 000 €par sinistre 1 500 000 €par an | Néant Néant |
| DEFENSE PENALE / RECOURS | 100 000 € par an | Seuil d'intervention en recours : 200 € |

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports causes aux piens dont l'assure responsable du sinistre est proprietaire, locataire, depositaire ou gardien. *Dommages resultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. *Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malfaisants ou nuisibles. *Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2/ INDIVIDUELLE ACCIDENT: extrait de l'Accord collectif n° 2141 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident: Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnells séquellaires utilisé en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc.....)

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et parème du concours médical (barème indicatif pour appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour appréciation de cette invalidité, professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc.....)

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident.

Invalidité permanente totale ou partielle: Privation de tout ou partielle et assimilée à un accident de l'assimilée à un acc de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, qu'el que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%

| <u>GARANTIES</u> | LICENCIES | LICENCIES DIRIGEANTS | | Franchise |
|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|--------------------------------------|-----------|
| FRAIS DE SOINS DE SANTE | 200 % de la base de remboursement SS | 250 % de la base de remboursement SS | 300 % de la base de remboursement SS | Néant |
| FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER | | Frais réels | | Néant |
| CAPITAL SANTE 2 000 € par accident | | 2 500 € par accident | 3 500 € par accident | Néant |

L'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous

Lassure pourre a disposer de ce capital pour le remodursement, après minervention de ses régimes de prevoyance obligatoire et complementaire, et sur justificatins, de toutes les depenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :

☑ Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux ☑ Prestations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale ☑ Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives) ☑ Frais de prothèse dentaire ☑ En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc...

ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans ☑ Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km ☑ Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités sociaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km ☑ Frais de sociaires que majoration pour se rendre de leur universitaire. ☑ Frais de sociaires que majoration de rendre de rendre de leur domicile au lieu de leurs activités sociaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km ☑ Frais de sociaires que project de rendre à niveau sociaires que project de rendre de leur domicile au lieu de leurs activités sociaires, universitaires. ☑ ☐ Frais de sociaires que project de rendre à niveau sociaires que project de rendre de leur domicile au lieu de leurs ac médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalassothérapie, de convalescence ou maison de repos **Z** Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire Frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien).

| <u>GARANTIES</u> | | LICENCIES | DIRIGEANTS | ATHLETES DE HAUT NIVEAU | Franchise | | |
|------------------|---|---|--|-------------------------|----------------|--|--|
| <u>DECES</u> | MOINS DE 16 ANS 8 000 € 16 ANS ET PLUS 31 000 € | | 8 000 € 46 000 € | 8 000 € 60 000 € | Néant Néant | | |
| | | Majoration de 15% par enfant à cl Capital limité à 16 000 € en cas d'a | | | | | |
| INVALIDITE | | 61 000 € | 90 000 € | 130 000 € | Néant | | |
| Capital reduc | ctible en fonction du taux | Capital limité à 23 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives | | | | | |
| FRAIS DE PR | REMIER TRANSPORT | | Néant | | | | |
| INTERRUPTI | ON DE STAGE ENF | 50% d'u | une inscription à un nouveau stage ENF | | Néant | | |

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT: (Accord collectif n° 2141 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutuaide Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Principales prestations: • Rapatriement ou transport sanitaire. • Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 335,72 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15,24 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 457,35 € L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.

4/ RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS - Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail: prestations@grpmds.com
ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION:

Soucieuse de la protection des licenciés et consciente du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

| Exemples d'options | Décès | Invalidité | Indemnités Journalières | Cotisation annuelle | Observations |
|--------------------|----------|------------|-------------------------|---------------------|---|
| pouvant être | - | 30 500 € | - | 6,30 €TTC | Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans |
| souscrites | 30 500 € | 61 000 € | 16 €/ Jour (*) | 38,00 €TTC | (*) (franchise 30 jours ; 4 jours si hospitalisation) |
| | 76 250 € | 152 500 € | 38 €/ Jour (*) | 89,80 €TTC | () (transmise 30 jours , 4 jours si nospitalisation) |



Nos horaires - Saison 2018-2019

Natation Course



Groupes de compétition Filles nées en 2008 et avant / Garçons nés en 2007 et avant

Groupes Compétition Groupes Loisirs (pas de compétitions)

L'accès aux horaires estampillés d'un * est soumis à conditions. Voir avec Fred, directeur technique - PPA=Préparation Physique/Athlétique

| Groupe | Туре | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Coach(s) |
|---|------|--------------------------------|--|--|---|---|------------------------------|
| Juniors Seniors Liste A/B Nat/Inter-F>05et-/G>04et- | | 17h15-19h45 | Ent le matin* PPA 17h00-18h00 Réservée A/N2 mini 18h00-19h45 | Ent le matin* PPA 14h45-15h45 * 16h00-18h15 | Ent le matin* 17h15-19h45 Ou 18h00-20h00 (Si Gd Couronne) | Ent le matin* PPA 17h00-18h00* 18h00-19h45 | Fred |
| Juniors Seniors Liste C Rég - F>05et- /G>04et- | | 17h15-19h45 | 18h00-19h45 | Ent le matin* PPA 14h45-15h55 * 16h00-18h15 | 18h00-20h00 (Si A/B à Gd Couronne) | Ent le matin* 18h00-19h45 | Fred |
| Juniors Seniors Liste D Dép - F>05et- /G>04et- | | 18h00-19h45 Fred | / | 18h15-19h30 Olivier Séance Obligatoire | / | / | Fred/Olivier |
| Jeunes Liste A F=08/07/06 - G=07/06/05 Régional et plus | | PPA 17h30-18h00 18h00-19h45 | 18h15-19h45 | PPA 15h00-15h55 16h00-18h15 | 18h15-19h45 | PPA 17h30-18h00 18h00-19h30 | Olivier |
| Jeunes Liste B F=08/07/06 - G=07/06/05 Départemental | | / | 17h00-18h15 | / | 17h00-18h15 | 17h00-18h00 | Olivier |
| Perfectionnement Loisirs – F>05 et+/G>04et+ | | / | / | 18h15-19h30 | / | / | Olivier ou Brevet Fédéral |

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, se présenter impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe.

Ecole de Natation Filles nées en 2009 et après / Garçons nés en 2008 et après

| Groupe | Туре | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Coach(s) |
|-----------------------|------|------------------------------------|-------------|-------------|-------|-------------|------------------------------|
| Avenirs - Pass compet | | / | 17h00-18h00 | 09h00-10h15 | / | 17h00-18h00 | Olivier ou Brevet Fédéral |
| EN - 2 - Pass'Sport | | 17h00-18h00 (45 min dans l'eau) | / | 10h15-11h15 | / | / | Olivier ou Brevet Fédéral |
| EN — 1 — Sauv'Nage | | 17h00-18h00 (45 min dans l'eau) | / | 11h15-12h00 | / | / | Fred ou Brevet Fédéral |

<u>Débutants >> Test Obligatoire pour les Filles 2009 et après et Garçons 2008 et après, le mercredi 12 septembre 2018, à 11h00</u>

Ces nageurs débutants seront testés de la façon suivante → Saut ou plongeon du bord du bassin + Passage en immersion sous un objet flottant + Etoile de mer + Déplacement dorsal sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + Déplacement ventral brasse sans arrêt (Jambes ou Nage Complète) + Déplacement ventral sans arrêt (Jambes ou Nage Complète).

Les nageurs débutants hors Ecole de Natation (Filles 2008 et - / garçons 2007 et -) seront testés de la façon suivante → Plongeon par la tête du bord du bassin + 50m Déplacement Dos Crawlé sans arrêt (25m mini) + 50m Déplacement Brasse sans arrêt (25m mini) sans défaut dissymétrique majeur des jambes + 25m Crawl sans arrêt (25m mini).

Test Obligatoire pour ces nageurs, à 18h00, mardi 11 et 18, jeudi 13 et 20, vendredi 14 et 21 septembre 2018

Natation Artistique

Test obligatoire pour les débutantes <mark>le mercredi 12 septembre 2018 à 15h00...</mark>

Attention, enfants nés en 2009 et +, parcours de l'Ecole de Natation Française obligatoire pour l'accès aux compétitions

| Groupe | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi (1 sur 2) |
|------------------|-------------|--------------------|--------------------|--------------------|----------|------------------|
| Débutantes | / | / | 09h00-10h30 Bassin | / | / | / |
| Departament | | | 10h30-11h15 Salle | , | | , |
| Avenirs | , | / | 14h30-16h00 Bassin | , | / | 15h00-16h30 |
| Aveilits | / | | 16h00-17h00 Salle | / | | Bassin |
| Soles / Dues | , | 18h00-19h30 Salle | , | 18h00-19h30 Salle | , | 1 |
| Solos / Duos | / | 19h30-20h30 Bassin | / | 19h30-21h00 Bassin | / | / |
| Jaumas Challanga | / | / | / | 18h00-19h30 Salle | / | / |
| Jeunes Challenge | | | | 19h30-21h00 Bassin | | |
| I a company | 19h30-21h30 | 18h00-19h30 Salle | , | 18h00-19h30 Salle | , | 15h00-16h30 |
| Jeunes | Bassin | 19h30-20h30 Bassin | / | 19h30-21h00 Bassin | / | Bassin |
| Juniors | 19h30-21h30 | , | 18h00-19h30 Salle | 18h00-19h30 Salle | , | 13h30-15h00 |
| Juliors | Bassin | / | 19h30-21h30 Bassin | 19h30-21h00 Bassin | / | Bassin |
| Coniors | 19h30-21h30 | , | 18h00-19h30 Salle | , | , | 13h30-15h00 |
| Seniors | Bassin | / | 19h30-21h30 Bassin | / | / | Bassin |

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, <u>se présenter</u> impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe !

Natation Adultes-Loisirs / Masters

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi |
|---------|----------------------------|-------|-------------|-------|----------|
| Olivier | 18h00-19h00 19h00-20h00 | / | 18h15-19h30 | / | / |

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, <u>se présenter</u> impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant, quel que soit le groupe! <u>Attention le lundi, 16 nageurs maximum par créneau horaire (sur 2 couloirs)</u>.

Aquagym

| Toutes nos séances en musique !!! | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|--------------------------------------|---|-------|-------------|-------------|----------------------------|--------|
| Elise Olivier | 17h15-18h00 18h00-18h45 18h45-19h30 | / | 11h15-12h00 | 11h45-12h30 | 19h30-20h15 20h15-21h00 | / |

Entrée dans les vestiaires 10 min avant ces horaires, se présenter impérativement à l'accueil de la piscine en arrivant.

Informations complémentaires

Dates des Inscriptions pour la nouvelle saison 2018-2019 :

- Toutes sections du club, du <u>lundi 03 au vendredi 07 septembre 2018</u>, de 17h00 à 19h00 au Club House de l'EGQ, pelouse du Centre Nautique de Grand Quevilly, Avenue Georges Braque
- Forum des Associations de la Ville Samedi 08 septembre 2018 toute la journée sur notre stand « ESPADON »
- > Ultérieurement à ces dates, directement au bord du bassin, sur les horaires des séances de la section choisie.

La reprise des différentes sections, à la piscine de Grand Quevilly, se fera à partir du :

- Lundi 10 Septembre 2018 pour la Natation Course (Jun/Sen A/B/C, Jeunes A), la Natation Artistique (sauf débutantes), l'Aquagym, la Natation Adultes Loisirs/Masters.
- Mardi 11 septembre 2018 pour les groupes Avenirs, Jeunes B et Jun/Sen D (Nat Course)
- Lundi 17 Septembre 2018 pour l'Ecole de Natation 1 et 2 (EN1 et EN2)

 Rappel : Tests pour tous les nageurs débutants, le mercredi 12 septembre à 11h00 détails : voir page précédente.
- Mercredi 19 septembre 2018 pour le Perfectionnement Ados et la Natation Artistique (Groupe débutantes)
 Rappel : Tests pour la Nat Artistique groupe débutantes, le mercredi 12 septembre à 15h00 détails : voir page précédente.
- Nous vous rappelons que l'accès aux différentes sections du club est strictement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation et ayant obligatoirement fourni, à la date de la 1ère séance de la saison, un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation de moins d'un an, ou bien avoir fourni le questionnaire de santé obligatoire, si l'adhérent à déjà fourni un certificat au cours des 2 dernières saisons et que son état de santé est inchangé. En cas de modification de celui-ci, ou au-delà de 3 saisons, un nouveau certificat médical est exigé.
- Tous nos adhérents sont licenciés à la Fédération Française de Natation

Pour tout renseignement supplémentaire, vous pouvez contacter

Le Directeur Technique du club, Frédéric Krasowski, pour toutes les questions (tarifs/horaires) en rapport avec la Natation Course, l'Ecole de Natation, la Natation Perfectionnement, la Natation Adultes, ou l'Aquagym:

06 85 32 21 30 à partir du 20 Aout 2018, et par mail dès à présent à fredk@egq-natation.com

La responsable Natation Artistique, Elise Marut, pour les questions en rapport avec la Natation Artistique : **06 15 76 52 85** à partir du **30 Aout 2018** ou par mail à <u>elise.marut@egg-natation.com</u>

<u>Et vous pouvez retrouver l'ensemble de ces informations, ainsi</u> que la vie sportive du club sur notre site web :

www.egq-natation.com

Retrouvez-nous également sur notre Page FACEBOOK :

www.facebook.com/egqnatation



Fiche actualisée le 04/06/2018

Le certificat médical d'absence de contreindication à la pratique sportive

Propos introductifs

Pour des raisons de santé et de sécurité, l'obtention d'une licence F.F.N. est soumise à la production d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport.

L'article 20 du Règlement Intérieur de la Fédération prévoit ainsi :

« A l'exception de la Licence « Encadrement » (hormis pour l'arbitre de Water-Polo conformément à l'article D. 231-1-1 du Code du sport), l'obtention d'une première licence F.F.N est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (préciser le cas échéant, en compétition). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de licence.

Pour le renouvellement d'une licence F.F.N, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication est exigée tous les trois ans, sous réserve de l'alinéa suivant.

Entre chaque renouvellement triennal, lorsqu'un certificat médical n'est en principe pas exigé pour le renouvellement de la licence, le licencié renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par arrêté du ministre chargé des sports. Il atteste auprès de la Fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, et par exception à l'alinéa précédent, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence ».

Les licences concernées

Tous les types de licence ne sont cependant pas concernés.

Aux termes de l'article D. 231-1-1 du Code du sport, l'obligation de présenter un certificat médical s'applique à toute licence délivrée par une fédération sportive ouvrant droit à la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives qu'elle organise, ainsi qu'aux arbitres.

L'obligation porte donc autant sur une pratique « loisirs » que sur une pratique en compétition.

Cependant, les licences Encadrement (hormis pour l'arbitre de Water-Polo), qui n'ouvrent pas droit à la pratique sportive, ne sont pas concernées par cette obligation, conformément à l'article 20 du Règlement Intérieur de la F.F.N.

Le contenu du certificat médical

Pour permettre la délivrance d'une licence F.F.N, le certificat médical doit comporter un certain nombre de mentions.

14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69

E-mail: ffn@ffnatation.fr



Tout d'abord, le certificat médical doit attester l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées.

A cet égard, l'article D. 231-1-1 alinéa 3 du code du sport issu du décret du 24 août 2016 est venu préciser que :

- le certificat médical mentionne, s'il y a lieu, la ou les disciplines dont la pratique est contre-indiquée,
- le certificat médical peut, à la demande du licencié, ne porter que sur une discipline ou un ensemble de disciplines connexes.

A cela s'ajoute la mention « pratique en compétition » lorsque la licence sollicitée est une licence compétition, tel que cela découle de l'article L. 231-1 du Code du sport.

I – Le certificat médical lors de la prise de première licence

L'article L. 231-2 I. du Code du sport pose le principe général selon lequel l'obtention d'une licence sportive est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir <u>l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou, le cas échéant, de la discipline concernée.</u>

Toutefois, lorsque la licence sollicitée permet la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive, le certificat médical atteste <u>l'absence de contre-indication à la pratique en compétition</u>.

A cet égard, **l'article D. 231-1-1 du Code du sport** vient préciser que la durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de licence. Ainsi, si la demande de licence est faite le 16 septembre, le certificat médical devra dater au plus tôt du 17 septembre de l'année précédente.

II – Le certificat médical lors du renouvellement de licence

A/ Le principe : un certificat médical exigé tous les 3 ans

L'article D. 231-1-1 du Code du sport est venu fixer les modalités de renouvellement de la licence et notamment la fréquence à laquelle un nouveau certificat est exigé.

D'une part, la notion de renouvellement de licence renvoie à « la délivrance d'une nouvelle licence, sans discontinuité dans le temps avec la précédente, au sein de la même fédération ».

D'autre part, la présentation d'un certificat médical d'absence de contre-indication est dorénavant exigée <u>tous les trois ans.</u>

B/ L'exception : un résultat « positif » au nouveau questionnaire médical

L'exigence d'un certificat médical annuel pour le renouvellement de la licence est remplacée par la mise en œuvre, à compter du 1^{er} juillet 2017, d'un questionnaire de santé qui devra être renseigné par le sportif et dont le contenu est précisé par arrêté du Ministre chargé des sports (voir tableau page 3).

Si le sportif donne une réponse positive à l'une des rubriques du questionnaire, il sera tenu de produire, pour obtenir le renouvellement de la licence, un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication.

14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 E-mail : ffn@ffnatation.fr



QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS – SPORT » (Annexe II-22– Art. A. 231-1 du Code du sport)

| RÉPONDEZ AUX QUESTIONS SUIVANTES PAR OUI OU PAR NON. DURANT LES DOUZE DERNIERS MOIS : | OUI | NON |
|--|-----|-----|
| 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ? | | |
| 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ? | | |
| 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ? | | |
| 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ? | | |
| 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ? | | |
| 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ? | | |
| A ce jour : | | |
| 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ? | | |
| 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ? | | |
| 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ? | | |
| NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié. | | |

14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 E-mail : ffn@ffnatation.fr



ATTESTATION DE RÉPONSE NÉGATIVE À TOUTES LES QUESTIONS DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ « QS – SPORT »

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence)

| Je soussigné(e) : | | [Nom – Prénom] |
|---|---------------------|--|
| N° de Licence : | | |
| Nom du Club : | | |
| Demeurant : | | |
| [/ | Adresse complète] | |
| Atteste sur l'honneur : | | |
| indication à la pra | | certificat médical de non contre- de la ou les disciplines fédérales oins de trois ans, |
| Ne pas avoir eu d'i certificat, | nterruption de lice | ence depuis la fourniture de ce |
| | - | stions du questionnaire de santé « QS sé à l'Annexe II-22 (Art. A. 231-1) du |
| Fait pour servir et valoir | ce que de droit. | |
| Fait à | [Ville] le | [date] |

Signature manuscrite

14 rue Scandicci – 93508 PANTIN Cedex Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 E-mail : ffn@ffnatation.fr



Mémo récapitulatif

Je sollicite la délivrance d'une première licence FFN

OU

Je sollicite le renouvellement de ma licence après une interruption de licence





